

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 18346  
Numéro SIREN : 433 474 665  
Nom ou dénomination : 15 MATIGNON

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2018 sous le numéro de dépôt 100270



20181002702017

DATE DEPOT : 17/10/2018

N° DE DEPOT : 100270

N° GESTION : 2000B18346

N° SIREN : 433474665

DENOMINATION : 15 MATIGNON

ADRESSE : 15 AV MATIGNON 75008 PARIS

MILLESIME : 2017

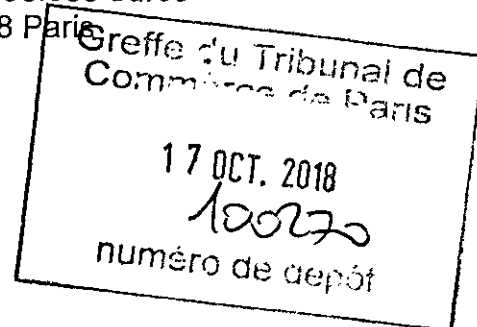
**15 MATIGNON**

Société par actions simplifiée au capital social de 93.330 euros

Siège social : 15, avenue Matignon – 75008 Paris

RCS Paris 433 474 665

(la « Société »)



---

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

---

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jean-Georges Vongerichten". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

**Monsieur Jean-Georges VONGERICHTEN**

Président

Désignation de l'entreprise : <u>SA 15 MATIGNON</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1   2  </u>	
Adresse de l'entreprise <u>15 avenue Matignon 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1   2  </u>	
Numéro SIRET * <u>4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, <u>3   1   1   2   2   0   1   7  </u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (I)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SA 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I)* (Dont versé : ..... 93 330...)	DA	93 330		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	130 648		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 288		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(142 854)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(372 534)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	(285 122)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000		
	Provisions pour charges	DQ	58 793		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	78 794		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	113 134		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	287 192		
	Dettes fiscales et sociales	DY	431 121		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	34 223			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	LC	865 669		
	Écarts de conversion passif * (V)	LD			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	LE	659 341		
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	789 920			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	74			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	EK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	7 308	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 308	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	(7 308)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	IJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	3 604 788	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	3 977 322	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				IN	(372 534)	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	7 239
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	78 647
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
(13)	obligatoires			A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
CHARGES SUR EXO ANTERIEURS			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			7 239			
PENALITES			69			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
REGUL CHARGES LOC			7 000			
REGUL COTISATIONS SOCIALES			239			

Désignation de l'entreprise SA 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une reévaluation pratique au cours de l'exercice ou le résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	30 170	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	216 583	KT		KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	3 235 522	KW		KX	11 994	
	Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	38 404	LC		LD	2 165	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 490 509	LO		LP	14 159	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	100 226	IU		IV	86 192		
TOTAL IV					LQ	100 226	LR		LS	86 192		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	3 620 905	OII		OJ	100 350		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		3		4		
						2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	30 170	IX	30 170	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MI	216 583	ML	216 583	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	3 247 516	MO	3 247 516	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	7 014	MT	33 554	MU	33 554
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IY		NG	7 014	NH	3 497 653	NI	3 497 653
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		07		
	Autres participations					IO		OX		OY		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	88 601	2E	88 601	2F	97 817	2G
TOTAL IV					I3	88 601	NJ	88 601	NK	97 817	2H	15 891
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	95 615	OL	3 625 640	OM	3 543 714

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise SA 15 MATIGNON Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 590	PF		PG		PH	9 590
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	129 690	QA	28 438	QB		QC	158 129
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 087 961	QE	45 117	QF		QG	3 133 077
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 785	QM	1 905	QN	7 014	QO	4 676
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 227 436	QV	75 460	QW	7 014	QX	3 295 882
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 237 026	ØP	75 460	ØQ	7 014	ØR	3 305 471

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2		R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. art. divers	U1	U2	L3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI				NI				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV		
Total général des totaux (NP + NO + NR)	NW		Total général des totaux (NS + NT + NU)		NY		Total général des totaux (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptables, janvier 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA 15 MATIGNON						Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	20 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	58 793
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	58 793	TW	78 794	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	20 000	UB	58 793	UC	78 794
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					I0	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.



Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	97 817	UV	UW	97 817
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	35 380	35 380		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	34 307	34 307		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	70 928	70 928	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	29 616	29 616	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	1 439	1 439	
		Divers		VP	885	885	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	22 028	22 028		
	Charges constatées d'avance		VS	23 369	23 369		
	TOTAUX		VT	315 768	VU	217 951	VV
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	74	74		
	à plus d'1 an à l'origine		VH	113 060	37 311	75 750	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	287 192	287 192			
Personnel et comptes rattachés		8C	233 467	233 467			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	124 639	124 639			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	43 572	43 572		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	29 443	29 443		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	34 223	34 223			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	865 669	VZ	789 920	75 750	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	36 940	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise: SA 15 MATIGNON		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le: 31/12/2017			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>								<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer:	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de la jouissance d'immeuble		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 savoir D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 - bis)		XX			69	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)								17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		- Imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39 1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ		
		Déficits étrangers antérieurement devenus par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			Y1		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y3		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								WR		
						TOTAL I		69		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>								<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								372 534		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		- Imposées au taux de 0 %		- Imposées au taux de 19 %		WV	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		- Imputées sur les déficits antérieurs				WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WP	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts:		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XB		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								I6	
	Majoration d'amortissement *								WZ	
	Abattement sur les bénéfices et exonérations		Entreprises nouvelles - reprise d'entreprises en difficultés (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XA	
			Pôle de compétitivité Juin CIF (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	XY	
			Zone franche urbaine (art. 44 octies et art. 44 bis)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XZ	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1			XG	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								70 928	Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>								<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables:		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)				XH		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								443 393		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								443 393		

SAGE Experts-comptables - Janvier 2018

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Désignation de l'entreprise SA 15 MATIGNON		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	363 677	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	363 677	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	443 393	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	807 070	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	198 735	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		ligne W1	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS**  
art. L3113-I et L3211-I du Code des Transports (case à cocher)

XU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SA 15 MATTIGNON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINS	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	5 638							
						- Autres réserves	ZD	(125 089)							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(262 305)		Dividendes		ZE								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF								
					Report à nouveau		ZG	(142 854)							
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	<b>(262 305)</b>		<b>TOTAL II</b>		<b>ZII</b>	<b>(262 305)</b>							
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	21 066			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) JS										XQ	442 422			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	182 805			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	349 835			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	996 127			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	24 099			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z	43 239			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	67 338			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	419 096			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	231 532			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										0B	1 411 440			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 34 II de l'ann III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	C
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA										Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
											Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC	
	Groupe: résultat d'ensemble JD										Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
											Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON

Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de bureau	5 322	5 322		
	2	Mobiliers	1 692	1 692		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19% (11) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

<b>CADRE A</b>	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)				
<b>CADRE B</b>	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)				
<b>CADRE C</b>	autres plus-values taxable à 19% (14)	(A)	(B) (Vérification par taxes)	(C)	

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 % <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies 0 du CGI) <input type="checkbox"/>	
--	--

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
		À 19 %, 16,5% <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % <sup>(1)</sup>		
1	2	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

 formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA 15 MATIGNON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION  
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

**16**

Désignation de l'entreprise: SA 15 MATIGNON										Néant <input type="checkbox"/> *				
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe														
Exercice ouvert le: 01.01.2017 et clos le: 31.12.2017										Données en nombre de mois		1	2	
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 518 059			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT				
<b>TOTAL 1</b>										OX	3 518 059			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	3			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE				
Subventions d'exploitation reçues										OF	8 078			
Variation positive des stocks										OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT				
<b>TOTAL 2</b>										OM	8 081			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>														
Achats										ON	1 089 962			
Variation négative des stocks										OQ	5 469			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	446 022			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	54			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY				
<b>TOTAL 3</b>										OJ	1 541 507			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>														
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 984 633	
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1 984 633			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	3 518 059	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	42,00
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 7	
Date de cessation										HR	/ /	/ /	/ /	
<b>VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs</b>														
Effectif moyen du personnel * :										YP	42,00			
dont apprentis										YF				
dont handicapés										YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.														
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.														

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
1 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017 N° SIRET 4 3 3 4 7 4 6 6 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA 15 MATIGNON

ADRESSE (voie) 15 avenue Matignon

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 6995

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2338

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination JEAN-GFORGES ENTREPRISES LLC  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 56,97 Nb de parts ou actions 5317  
Adresse : N° 241 Voie West 14th Street  
Code Postal 10010 Commune NEW YORK Pays USA

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination  
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions  
Adresse : N° Voie  
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BESSON Prénom(s) Luc  
Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 2333  
Naissance: Date 18/03/1959 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCE  
Adresse : N° 53 Voie avenue Montaigne  
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PPECIGOUX Prénom(s) EPIC  
Nom marital % de détention 14,24 Nb de parts ou actions 1329  
Naissance: Date 04/04/1970 N° Département 24 Commune BERIGUEUX Pays FRANCE  
Adresse : N° 8 Voie ALLEE DES JEUNES FILLES EN FLEUR  
Code Postal 77600 Commune BUSSY ST GEORGES Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 43347466500018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA 15 MATIGNON

ADRESSE (voie) 15 avenue Matignon

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SA 15 MATIGNON 15 avenue Matignon 75008 PARIS					
SIRET	4	3	3	4	7
	6	6	5	0	0
	0	0	0	1	8
Adresse du principal établissement:			Mél: ftmarket@aol.com		
Ancienne adresse en cas de changement:					

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration traditionnelle	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	-----------------------------	--	--

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice Imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	443 393	
	Bénéfice imposable à 15%						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
					PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement Immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.IMPOTS.GOV.FR](http://www.IMPOTS.GOV.FR)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.IMPOTS.GOV.FR](http://www.IMPOTS.GOV.FR).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
B R S 63 rue la Boétie 75008 PARIS Tél: 01.45.01.20.24	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 17052018 Lieu: PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire: DIRECTEUR Eric PRECIGOUX
	Signature:





RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SA 15 MATIGNON  
Adresse 15 avenue Matignon 75008 PARIS

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	PRECIGOUX Eric Directeur Général	48 chemin du Halage 27740 POSES
2	HESLOT Sébastien Chef de Cuisine	35 B route de Montesson 78110 LE VESINET
3	TOURBIER Frédéric CHEF COMPTABLE	22 rue Buissonnière 77600 BUSSY ST GEORGES
4	GONCALVES Virginie Assistante GM	8 rue Ange Rubaud 94230 CACHAN
5	RAJENDRAKUMAR Anthonypillai Junior Sous Chef	110 Avenue de la Division Leclerc 93150 LE BLANC MESSI
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1	140 214		5 954		146 169			146 169
2	65 857		1 812		67 670			67 670
3	53 119		1 671		54 789			54 789
4	46 991		1 579		48 570			48 570
5	42 653		1 664		44 317			44 317
6								
7								
8								
9								
10								
**	348 835		12 680		361 515			361 515

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2 204
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 536
<b>Total</b>	<b>6 741</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017. . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	368 256	- de l'exercice . 2017. . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	353 660	- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Eric PRECIGOUX DIRECTEUR À PARIS \_\_\_\_\_, le 17/05/2018  
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

2018	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SA 15 MATIGNON 433474665			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		70 928	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			1 013 268
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

**15 MATIGNON**  
Société par actions simplifiée au capital social de 93.330 euros  
Siège social : 15, avenue Matignon – 75008 Paris  
RCS Paris 433 474 665  
(la « Société »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET  
EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à seize heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire au sein du cabinet d'avocats Miguérès Moulin (45 avenue Montaigne – 75008 Paris) sur convocation régulièrement faite par le Président.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent et est représenté par Monsieur Michel Fernandez.

La société Jean-Georges Vongerichten LLC représentée par Monsieur Jean-Georges Vongerichten, Président, participe à la séance et la préside.

Les associés présents ont émargé la feuille de présence mise à leur disposition.

Le Président constate que les associés suivants sont présents :

- la société Jean-Georges Entreprises LLC, représentée par Monsieur Jean-Georges Vongerichten, possédant 6.650 actions de la société ;
- la société ARTEMIS SA, représentée par Monsieur Dominique de Charrin, possédant 350 actions de la société ;

Monsieur Dominique de Charrin est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent 7.000 actions sur les 9.333 composant le capital de société et que le quorum requis par l'article 23 des statuts, soit au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est atteint.

L'assemblée générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président invite les associés à prendre connaissance des documents suivants, mis à leur disposition pour la présente séance :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;

- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- l'ordonnance rendue par le Président du Tribunal de commerce de Paris en date du 21 juin 2018 ;
- le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture et approbation (i) du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice clos,
- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- affectation du résultat, lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,
- capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président puis des rapports établis par le commissaire aux comptes de la Société.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

*En assemblée générale ordinaire*

**PREMIERE RESOLUTION**

**Examen et approbation des comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes titulaire sur les comptes sociaux 2017, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, approuve les comptes annuels (en ce compris, le bilan, le compte de résultats et l'annexe) arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître une perte de trois-cent soixante-douze mille cinq cent trente-quatre (372.534) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale approuve la gestion sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat respectif pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à trois-cent soixante-douze mille cinq cent trente-quatre (372.534) euros au poste « Report à nouveau » pour le porter de la somme de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-quatre (142.854) euros à la somme de cinq cent quinze mille trois cent quatre-vingt-huit (515.388) euros.

L'assemblée rappelle en outre que, depuis la constitution de la Société, aucun dividende n'a été distribué.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

**Approbation des charges non déductibles**

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39.4 dudit code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

##### **Examen et approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, seules des conventions autorisées antérieurement ayant produit leurs effets au cours de l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

##### **Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Philippe ROUER de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, décide de nommer la société par actions simplifiée PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES, au capital social de 1.000 euros, dont le siège social se situe au 133 bis rue de l'Université à Paris (75007), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 837 504 398, en tant que nouveau commissaire aux comptes titulaire, jusqu'à la fin du mandat de Monsieur Philippe ROUER, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La société PHILIPPE ROUER ET ASSOCIES a déclaré accepter lesdites fonctions et déclaré ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de lui en interdire l'exercice.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

##### **Pouvoir pour l'accomplissement formalités légales**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

*En assemblée générale extraordinaire*

**SEPTIEME RESOLUTION**

**Examen des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social**

L'assemblée générale, après avoir constaté qu'en raison de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'assemblée générale prend acte que :

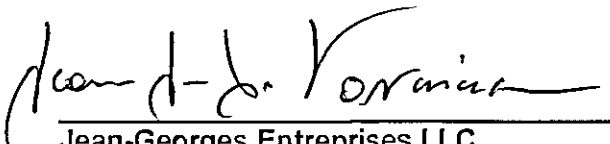
- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicités prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai supplémentaire à la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés***

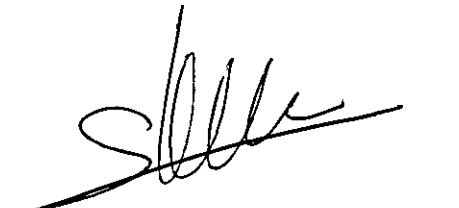
\*\*\*\*

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 16h35 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.



Jean-Georges Entreprises LLC  
Associé et Président de séance



Monsieur Dominique de Charrin  
Secrétaire de séance

PHILIPPE ROUER  
133, bis rue de l'Université  
75007 PARIS

**15 MATIGNON SAS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ET RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

PHILIPPE ROUER  
133, bis rue de l'Université  
75007 PARIS

15 MATIGNON SAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2017

# 15 MATIGNON SAS

Siège social :

15, avenue Matignon

75008 PARIS

SAS au capital de € 93 330

RCS PARIS 433 474 665

RAPPORT DU COMMISSAIRE  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée 15 MATIGNON,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 15 MATIGNON SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la forte dégradation des capitaux propres de la société à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le principe de la continuité des opérations sociales de la société exposé dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » en page 5 de l'annexe repose sur l'engagement de l'Associé Majoritaire de maintenir inconditionnellement et irrévocablement son soutien financier à la société sous toute forme qu'il jugera appropriée.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que le rapport de gestion et le texte des résolutions adressés aux Associés appelés à statuer sur les comptes de l'exercice ne m'ont pas été communiqués dans les délais légaux.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

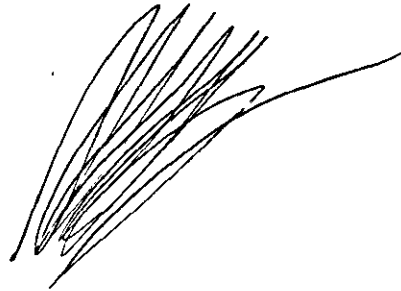
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 4 octobre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.

**Philippe ROUER**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (D)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	22 590	2 010	20 581	20 581	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	7 580	7 580			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	216 583	158 129	58 455	86 893	- 28 438
Autres immobilisations corporelles	3 281 070	3 137 753	143 317	176 179	- 32 862
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	97 817		97 817	100 226	- 2 409
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 525 640</b>	<b>3 305 471</b>	<b>320 169</b>	<b>383 879</b>	<b>- 63 710</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	45 324		45 324	50 793	- 5 469
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	35 380		35 380	23 715	11 665
Autres créances					
· Fournisseurs débiteurs	1 455		1 455		1 455
· Personnel	34 307		34 307	35 668	- 1 361
· Organismes sociaux					
· Etat, impôts sur les bénéfices	70 928		70 928	64 158	6 770
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 616		29 616	11 245	18 371
· Autres	22 897		22 897	16 849	6 048
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	75 897		75 897	190 077	- 114 180
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	23 369		23 369	26 448	- 3 079
<b>TOTAL (II)</b>	<b>339 172</b>		<b>339 172</b>	<b>418 952</b>	<b>- 79 780</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>3 964 812</b>	<b>3 305 471</b>	<b>659 341</b>	<b>802 831</b>	<b>- 143 490</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : 93 330)	93 330	93 330	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	130 648	130 648	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	6 288	650	5 638
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		125 089	- 125 089
Report à nouveau	-142 854		- 142 854
Résultat de l'exercice	-372 534	-262 305	- 110 229
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-285 122</b>	<b>87 412</b>	<b>- 372 534</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	20 000	20 000	
Provisions pour charges	58 793		58 793
<b>TOTAL (III)</b>	<b>78 794</b>	<b>20 000</b>	<b>58 794</b>
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	113 060	150 000	- 36 940
. Découverts, concours bancaires	74		74
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	287 192	192 879	94 313
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	233 467	170 855	62 612
. Organismes sociaux	124 639	128 488	- 3 849
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 572	23 236	20 336
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 443	29 881	- 438
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	34 223	80	34 143
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>865 669</b>	<b>695 419</b>	<b>170 250</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>659 341</b>	<b>802 831</b>	<b>- 143 490</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue		%	
	France	Exportations	Total	Total					
Ventes de marchandises									
Production vendue biens	3 518 059		3 518 059	3 704 516	- 186 457		-5,03		
Production vendue services									
Chiffres d'affaires Nets	3 518 059		3 518 059	3 704 516	- 186 457		-5,03		
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			8 078	8 700	- 622		-7,15		
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			78 647	60 621	18 026		29,74		
Autres produits			3	2 174	- 2 171		-99,86		
Total des produits d'exploitation (I)			3 604 788	3 776 012	- 171 224		-4,53		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			203 926	210 609	- 6 683		-3,17		
Variation de stock (marchandises)			5 469	3 059	2 410		78,78		
Achats de matières premières et autres approvisionnements			741 439	787 216	- 45 777		-5,82		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			996 127	994 588	1 539		0,15		
Impôts, taxes et versements assimilés			67 338	66 804	534		0,80		
Salaires et traitements			1 429 775	1 418 001	11 774		0,83		
Charges sociales			448 701	463 975	- 15 274		-3,29		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			75 460	74 232	1 228		1,65		
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges				20 000	- 20 000		-100		
Autres charges			54	724	- 670		-92,54		
Total des charges d'exploitation (II)			3 968 288	4 039 208	- 70 920		-1,76		
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-363 500</b>	<b>-263 196</b>	<b>-100 304</b>		<b>38,11</b>		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change				290	- 290		-100		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)				290	- 290		-100		
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			1 726	232	1 494		643,97		
Différences négatives de change				3	- 3		-100		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement									
Total des charges financières (VI)			1 726	235	1 491		634,47		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>1 726</b>	<b>54</b>	<b>- 1 780</b>		<b>N/5</b>		
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-365 226</b>	<b>-263 142</b>	<b>-102 084</b>		<b>-38,79</b>		

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 308	97	7 211	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	7 308	97	7 211	N/S
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	-7 308	-96	-7 212	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		-933	933	-100
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	3 604 788	3 776 302	-171 514	-4,54
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	3 977 322	4 038 607	-61 285	-1,52
<b>RESULTAT NET</b>	-372 534	-262 305	-110 229	42,02
Dont Crédit-bail mobilier		962	-962	-100
Dont Crédit-bail immobilier				

**Annexes aux comptes annuels****PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 659 340,64 E.

Le résultat net comptable est une perte de 372 533,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants,

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

NEANT

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du PCG – règlement ANC n°2014-03, modifié par les règlements ANC n°2015-05, 2015-06 et 2016-07.

Les conventions générales comptables ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement, de présentation des comptes annuels et des conventions générales et des adaptations professionnelles (avis du Conseil National de la Comptabilité – C. Com art R123-180 et PCG art 531-1§1).

**1. Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilisation économique estimée.

**2. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

**Annexes aux comptes annuels (suite)****3. Provisions**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour la Société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

**AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE****COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Diminution des charges de personnel d'un montant de 70.928 E
- Constatation d'une créance d'impôt de 70.928 E (demande de restitution en cours).

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 625 640 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 170			30 170
Immobilisations corporelles	3 490 509	14 159	7 014	3 497 653
Immobilisations financières	100 226	86 192	88 601	97 817
<b>TOTAL</b>	<b>3 620 905</b>	<b>100 351</b>	<b>95 615</b>	<b>3 625 640</b>

Amortissements et provisions d'actif = 3 305 471 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 590			9 590
Immobilisations corporelles	3 227 436	75 460	7 014	3 295 882
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 237 026</b>	<b>75 460</b>	<b>7 014</b>	<b>3 305 471</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces.-brevet-licences- marques	20 581	0	20 581	Non amortiss.
Logiciels	2 010	2 010	0	de 1 à 2 ans
Site internet	7 580	7 580	0	3 ans
Materiels de salle	59 059	34 419	24 640	de 3 à 5 ans
Materiels	157 524	123 710	33 814	de 1 à 10 ans
Travaux	2 740 499	2 626 061	114 438	de 1 à 10 ans
Honoraires travaux	507 017	507 017	0	10 ans
Matériel de bureau & infor.	7 785	4 676	3 109	de 3 à 5 ans
Oeuvres d'art (non amortissables)	25 769	0	25 769	Non amortiss.
<b>TOTAL</b>	<b>3 527 823</b>	<b>3 305 471</b>	<b>222 352</b>	

Etat des créances = 315 768 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	97 817		97 817
Actif circulant & charges d'avance	217 951	217 951	
<b>TOTAL</b>	<b>315 768</b>	<b>217 951</b>	<b>97 817</b>

Produits à recevoir par postes du bilan = 17 325 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	17 325
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>17 325</b>

Charges constatées d'avance = 23 369 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 93 330 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9333	10,00	93 330
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>9333</b>	<b>10,00</b>	<b>93 330</b>

Provisions = 78 794 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	20 000	58 794			78 794
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>58 794</b>			<b>78 794</b>

Etat des dettes = 865 669 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	113 134	37 384	75 750	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	287 192	287 192		
Dettes fiscales & sociales	431 121	431 121		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	34 223	34 223		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>865 669</b>	<b>789 919</b>	<b>75 750</b>	

Charges à payer par postes du bilan = 268 180 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	74
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	39 929
Dettes fiscales & sociales	228 178
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>268 180</b>

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 3 518 059 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	3 518 059	100,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 518 059</b>	<b>100.00 %</b>

## Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

## AUTRES INFORMATIONS

## Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## Engagements hors bilan

Les indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision dans les comptes.

Aucun engagement de retraite ne figure en hors bilan, car le nombre, l'ancienneté du personnel et son âge réduit conduiraient à une provision non significative.

Le fonds de commerce a été donné en garantie et a donc fait l'objet d'un nantissement dans le cadre de la souscription d'un emprunt auprès de la banque CIC pour un montant de 180.000 €.

## Ventilation des effectifs moyens par catégorie

Catégorie de salariés	Effectif
Cadres administratifs	1
Cadres salle	2
Cadres cuisine	3
Employés salle	17
Employés cuisine	19
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

## Détournement de fonds

La société a fait l'objet d'un détournement de fonds en juillet 2014 portant sur la somme d'un trimestre de loyer. Ce détournement a été constaté en charge exceptionnelle à la clôture 2014.

Une plainte a été déposée et une procédure est actuellement en cours auprès de la banque afin d'être indemnisé pour tout ou partie du montant détourné.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL

## Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs	14 560	17 946	32 506
Montants de l'exercice	4 261	2 991	7 252
<b>Sous-total</b>	<b>18 821</b>	<b>20 937</b>	<b>39 758</b>

Redevances restant dues	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus	2 485	2 991	5 476
Entre 1 et 5 ans			
A plus de 5 ans			
<b>Sous-total</b>	<b>2 485</b>	<b>2 991</b>	<b>5 476</b>

Coût total du crédit-bail	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>21 306</b>	<b>23 928</b>	<b>45 234</b>

## Postes concernant les parties liées

Postes	Montant concernant les parties liées (en Euros)
	JEAN-GEORGES ENTREPRISES LLC
Créances clients et compt rattachés	
Autres créances	
Dettes rattachées à des participations	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	-99 451
Autres dettes	
Charges Financières	
<b>TOTAL</b>	<b>-99 451</b>

Comme prévu dans l'article R 123-199-1 du Code de commerce, nous vous informons que toutes les transactions intragroupes sont conclues à des conditions normales de marché à l'exception des conventions suivantes :

- La convention de Prestation de services du 15 décembre 2006 entre 15 MATIGNON et Jean-Georges Vongerichten : montant : 70 361 €.

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 17 325 E*

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs aar( 40980000000 )	14 285
Etat – produits à recevoir( 44870000000 )	885
Pdts a recevoir( 46870000000 )	2 156
<b>TOTAL</b>	<b>17 325</b>

*Charges constatées d'avance = 23 369 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 48600000000 )	1 675
Ccav maintenance( 48615600000 )	3 353
Ccav assurances( 48616000000 )	11 486
Ccav loyers( 48661300000 )	372
Ccav abnt( 48662800000 )	952
Ccav impots et taxes( 48663000000 )	2 092
Ccav medecine du travail( 48664700000 )	3 440
<b>TOTAL</b>	<b>23 369</b>

*Charges à payer = 268 180 E*

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus( 51860000000 )	74
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs factures non parvenues( 40810000000 )	39 929
<b>TOTAL</b>	<b>39 929</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnees congés payés( 42820000000 )	145 087
Prov charges soc. sur congés payés( 43820000000 )	53 648
Etat charges à payer( 44860000000 )	13 137
Format.prof.continue( 44861000000 )	16 306
<b>TOTAL</b>	<b>228 178</b>

**Annexes aux comptes annuels (suite)****COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les dirigeants set qui a fait l'objet de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SA 15 Matignon relatifs à l'exercice 2017.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes

Total du bilan	659 341
Chiffre d'affaires hors taxes	3 518 059
Résultat net de l'exercice (perte)	-372 534

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Pour BRS  
Fait à PARIS

## Annexes aux comptes annuels (suite)

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	93 330	93 330	93 330	93 330	93 330
b ) Nombre d'actions émises	9 333	9 333	9 333	9 333	9 333
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	3 518 059	3 704 516	4 310 108	4 429 366	4 465 431
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-297 074	-169 006	163 709	59 236	54 519
c ) Impôt sur les bénéfices		-933	-1 067	-533	21 336
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-297 074	-168 073	164 776	59 769	33 183
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-372 534	-262 305	112 750	18 041	-4 612
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-32	-18	18	6	4
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-40	-28	12	2	-0
c ) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a ) Nombre de salariés	42	45	49	48	50
b ) Montant de la masse salariale	1 429 775	1 418 001	1 531 810	1 504 552	1 524 833
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	448 701	463 975	494 454	495 091	533 103

PHILIPPE ROUER  
133, bis rue de l'Université  
75007 PARIS

**15 MATIGNON SAS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES**  
**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

# 15 MATIGNON SAS

Siège social :

15, avenue Matignon

75008 PARIS

SAS au capital de € 93 330

RCS PARIS 433 474 665

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES

#### COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-38 et L. 227-10 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues aux articles L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale, avant la transformation de la forme juridique de la société le 20 octobre 2017 en SAS.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation des Associés :**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation des Associés en application des dispositions de l'article L 227-10 du code commerce.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale :**

En application du code de commerce, j'ai été informé que l'exécution d'une convention, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

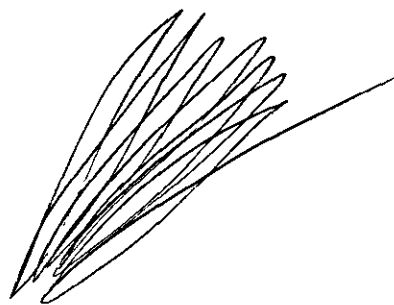
1. **Convention de licence de savoir-faire et d'assistance technique conclue avec la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA) :**

*Dirigeant concerné:* M. J-G. VONGERICHTEN en sa qualité de Président du conseil d'administration de votre Société et de dirigeant et associé majoritaire de la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA)

*Nature et modalités:* cette convention porte sur les prestations de savoir-faire et d'assistance technique fournies par la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA) dans le cadre de l'exploitation du restaurant.

Le montant de la redevance prise en charge par votre société sur l'exercice écoulé s'élève à 70 361 € HT au titre des prestations de savoir-faire et d'assistance technique rendues par la société Jean-Georges Entreprises LLC (USA). Cette redevance forfaitaire est calculée à raison de 2% du chiffre d'affaires HT de la société, conformément aux modalités arrêtées par l'avenant N° 3 à cette convention sur autorisation du conseil d'administration du 14 novembre 2013.

PARIS, le 4 octobre 2018



**PHILIPPE ROUER**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
de Paris